

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 29 JUIN 2023

L' an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 14 juin 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 24 présents à la séance.

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, Mme Caroline BASTIDE, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, Mme Lucile GASBER-AAD, M. Loïc LASSAGNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Pascale FLAMANT donne procuration à M. Olivier HUBERT, M. Vincent DECOUX donne procuration à Mme Anne TEXIER, Mme Assunta MESMIN donne procuration à M. Jacques VILLEMUR, M. Franck-Eric MOREL donne procuration à M. Pascal GIAFFERI, M. Christophe CHABOUD donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Muriel COHEN donne procuration à Mme Emilie BOZIO-MADE, Mme Marlène DA SILVA donne procuration à Mme Nadia IDORANE, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à M. Philippe HAZARD, M. Jean DUPLEX donne procuration à Mme Catherine CANDELIER, Mme Dominique BLANCHET donne procuration à Mme Pascale PARPEX

ÉTAIT ABSENT :

M. Denis MORON

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex
☎ 01 41 14 10 10
☎ 01 75 19 41 20

✉ mairie@ville-sevres.fr
🌐 www.sevres.fr

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

12 JUL. 2023

1/3

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20230629-2023-028-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 29 juin 2023

DÉLIBÉRATION : Gestion et exploitation de l'enlèvement et de la mise en fourrière des véhicules automobiles de moins de 3,5 tonnes et des deux roues - Procédure de concession de service public - Approbation du choix du délégataire et autorisation donnée au Maire pour signer la convention correspondante

N°2023/028

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1411-1 et suivants,

Vu la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique,

Vu la délibération n° 2018/037 en date du 28 juin 2018, approuvant le contrat de concession de service public d'enlèvement et de mise en fourrière des véhicules automobiles de moins de 3,5 tonnes et des deux roues sur le territoire de la ville de Sèvres, avec la société SAS CLICHY DEPANNAGE, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} août 2018 soit un terme du contrat fixé au 31 juillet 2023,

Vu le procès-verbal de la commission consultative des services publics locaux du 23 novembre 2022 émettant un avis favorable sur le projet de concession de service public,

Vu la délibération n° 2022/091 du 15 décembre 2022, approuvant le principe de déléguer, sous la forme d'une concession de service public, le service public d'enlèvement et de mise en fourrière des véhicules automobiles de moins de 3,5 tonnes et des deux roues sur le territoire de la ville de Sèvres, à compter du 1^{er} août 2023, pour une durée de 5 ans,

Vu le procès-verbal de la commission de délégation de service public (CDSP), réunie le 19 avril 2023, établissant le classement des deux candidats,

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de l'Administration du 21 juin 2023,

Vu le projet de contrat de concession de service public en annexe,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1.

Est approuvé le choix de la société PARC AUTO DEPANNAGE, sise 5 rue Rouget de l'Isle 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, comme délégataire pour le service public d'enlèvement et de mise

en fourrière des véhicules automobiles de moins de 3,5 tonnes et des deux roues sur le territoire de la ville de Sèvres.

ARTICLE 2.

Est approuvé, dans les termes annexés à la présente délibération, le contrat de concession de service public avec la société PARC AUTO DEPANNAGE, sise 5 rue Rouget de l'Isle 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, comme délégataire pour le service public d'enlèvement et de mise en fourrière des véhicules automobiles de moins de 3,5 tonnes et des deux roues sur le territoire de la ville de Sèvres.

ARTICLE 3.

Le Maire est autorisé à signer le contrat de délégation de service public, avec effet au 1^{er} août 2023.

ARTICLE 4.

Les dépenses correspondantes seront affectées au budget communal, selon la nomenclature en vigueur.



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE



Le Secrétaire de séance,

Arthur BEAUREPAIRE

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :